



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le CPLDS*

Session 2027

*Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Un certificat validé par le recteur d'académie
Une formation de région académique Nouvelle-Aquitaine

Le CPLDS, c'est quoi ?

Un certificat qui atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

Une certification comprenant 2 épreuves :
une mise en situation avec plusieurs élèves
un oral sur une étude de cas



Pour vous accompagner dans sa préparation, l'organisation de la formation se compose d'une formation théorique, de modules d'approfondissement et d'une formation pratique en établissement MLDS organisée en deux modules obligatoires.

Publics éligibles :

Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.



Préparer le CPLDS : la formation

Les thématiques abordées :

- Décrochage scolaire : prévention et remédiation
- Ingénierie de formation et conduite de projet
- Gestion administrative et financière d'une action de formation
- Coordination d'équipes de formateurs
- Conseil et animation
- Pédagogie différenciée et modulaire en formation



Des temps d'approfondissement qui vous permettront d'appréhender :

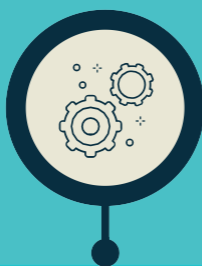
- Travail en partenariat
- Coordination et animation d'un GPDS
- Gestion de crise
- Formateur dans une équipe MLDS
- Référent d'action MLDS
- Formation à l'écoute active et aux compétences psychosociales



Les essentiels du CPLDS



Un appel à candidature
du 22/06/26 au 16/09/26.
Une réunion d'information
en visio : le 01/07/26
ou le 09/09/26 (14h à 15h)



Un engagement : 190 h de
formation d'octobre à mai



Auto-formation via Magistère
2/3 de la formation en distanciel
1/3 de la formation en présentiel
3 séminaires de 2 jours
Un tuteur pour approfondir les
notions et vous accompagner.



Une certification
en mai

Le cadre réglementaire :



Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire



Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire